



## CONDITIONS ET TARIFS

Si votre association souhaite venir pratiquer son activité à l'Ile de Loisirs, une convention devra être faite auprès de l'accueil multisport.

Cette convention entre l'association et l'Ile de Loisirs permettra aux adhérents de posséder un badge association qui attestera de leur droit à la pratique de l'activité.

Ce badge inclut :

- Un badge RFID
- Accès gratuit au parking toute l'année
- Vestiaires de l'accueil multisport
- Douches, sanitaires
- Bacs de rinçage
- Casier collectif
- Parc à bateau (pour la pratique du canoë kayak, voile)

Pour son Assemblée Générale, l'Ile de Loisirs met à disposition du contractant, par réservation préalable et sous réserve de disponibilité :

- 1 fois par an, gratuitement, une salle de réunion du Centre d'Hébergement Hubert Renaut

OU

- 1 fois par an, gratuitement, la salle du relais, sous réserve d'une réservation un lundi, mardi, mercredi ou jeudi

OU

- 1 fois par an, au tarif préférentiel de 265€/journée, la salle du relais, pour une réservation un vendredi, samedi, dimanche.

### Tarifs :

	TARIF UNITAIRE
Convention annuelle : Association ou club : +50 adhérents	<b>521,00 euros</b>
Convention annuelle : Association ou club : de 15 à 50 adhérents	<b>376,00 euros</b>
Convention annuelle : Association ou club : - de 15 adhérents	<b>209,00 euros</b>
Pass individuel club et CE à l'année pour les activités natation et nage avec palme et bonnet nage inclus	<b>15 euros</b>
Pass individuel activités n'incluant pas la nage	<b>13 euros</b>